



## PRINCIPE DE PRÉCAUTION

**Mots clés :** Sécurité, Précaution, Sécurité

À ce jour, aucun mécanisme d'interaction onde-cellule n'a été identifié pour les fréquences comprises entre 24 GHz et 30 GHz d'après le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset d'octobre 2009). Il s'agit des mêmes bandes de fréquence qu'utilise le scanner corporel Provision 100 posté à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Ce rapport déclare : « dans les conditions expérimentales non thermiques testées, les radiofréquences supérieures à 400 MHz :

- Elles ne modifieraient pas les grandes fonctions cellulaires telles que : l'expression génique, la production de radicaux libres oxygénés (ROS) et l'apoptose ou mort cellulaire programmée, notamment des cellules d'origine cérébrale.
- Elles ne seraient pas un facteur de stress pour les cellules en comparaison des facteurs de stress avérés. Les seuls effets de stress observés sont des effets thermiques associés à des niveaux de durée d'exposition élevée.
- Elles ne provoqueraient aucun d'effet génotoxique ou co-génotoxique reproductible à court ou à long terme et ne montreraient pas d'effet mutagène lors des tests classiques de mutagénèse.
- Elles n'auraient pas d'effet délétère sur le système nerveux, que ce soit en matière de cognition ou de bien-être qu'en matière d'intégrité de la barrière hémato-encéphalique ou du fonctionnement cérébral général.
- Elles n'auraient aucune action qui serait susceptible d'affecter le fonctionnement du système immunitaire.
- Elles n'auraient pas d'impact sur la reproduction et le développement d'après les études les plus récentes et les mieux paramétrées. Cependant, les résultats ne sont pas homogènes, et plusieurs études devraient être répliquées dans des conditions d'expérimentation fiables, avec notamment des données dosimétriques.



- Elles n'auraient pas d'effet délétère sur le système cochléo-vestibulaire, même après une exposition aiguë.

Et d'après les résultats d'un nombre limité d'études, les radiofréquences supérieures à 400 MHz :

- ne paraissent pas perturber le système cardio-vasculaire, en particulier la régulation de la pression artérielle et du rythme cardiaque.
- n'auraient pas d'effet délétère sur le système oculaire.
- et ne modifieraient pas le taux de mélatonine chez l'homme. »

Malgré tout et par application du principe de précaution, le rapport de l'Afsset conclut que si aucun effet biologique n'a encore été démontré à ce jour, les effets sanitaires potentiels des radiofréquences ne permettent pas d'exclure de façon certaine un risque à long terme ou une susceptibilité individuelle particulière. Une mise en garde qui n'est pas nouvelle. Elle existe depuis la découverte de l'électromagnétisme !

Si la prudence est de mise en matière de santé, elle ne doit pas nous aveugler et nous faire oublier l'objectif sécuritaire dans notre combat contre les attentats attaché à l'utilisation du scanner corporel.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais